



Puis je prendre des jours pour travailler ailleurs ?

Par **laminotte**, le **04/08/2009** à **12:35**

Bonjour,
Je me pose une question, je suis embauchée en CDI a mi temps (16 heures par semaines), dans un garage comme secretaire, est ce que j'ai le droit de prendre des jours pour travailler comme vendangeuse pendant une duree moyenne de 15 jours histoire de me gagner un peu d'argent ?
merci de bien vouloir m'aider si vous connaissez la réponse
Cordialement

Par **Visiteur**, le **04/08/2009** à **13:04**

bonjour,
oui c'est le seul emploi autorisé pendant les congés payés...
(à condition d'avoir un contrat vendanges).

Par **laminotte**, le **04/08/2009** à **13:23**

bonjour et merci pour votre réponse, par contre je suis en vacance du 8 au 24 aout parce que le garage ferme, est ce que vous savez si pour la rentrée de septembre ce n'est pas trop tot pour pouvoir prétendre a prendre des congés et travailler ainsi comme vendangeuse, alors que je sortirais a peine de mes vacances?